

Nom du service :



Votre correspondant :

Tel. :

Mél. :

Horaires d'ouverture :

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE DOMICILIATION BANCAIRE
MENSUALISATION / PRELEVEMENT A L'ECHEANCE**

Avec ou sans rendez-vous

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal : Ville :	N° de téléphone :
Numéro fiscal (1) :	

Cocher la case correspondant à l'impôt(s) concerné(s) et indiquer le numéro de contrat ou d'adhésion.

Impôt sur le revenu

- mensualisation Numéro de contrat (1) :
- prélèvement à l'échéance Numéro d'adhésion (2) :

Taxe d'habitation/ redevance audiovisuelle

- mensualisation Numéro de contrat (1) :
- prélèvement à l'échéance Numéro d'adhésion (2) :

Taxe foncière

- mensualisation Numéro de contrat (1) :
- prélèvement à l'échéance Numéro d'adhésion (2) :

A..... le.....

Signature du contribuable

Date et signature de l'agent



(1) Ce numéro figure sur le 1^{er} page de votre carte d'impôts ou sur le certificat d'assiette d'impôt de votre adresse, ou sur votre déclaration si vous êtes mensualisé.

Complétez, dater et signez l'autorisation de prélèvement. N'oubliez pas de joindre un R.I.E.

NE PAS SEPARER

AUTORISATION DE PRELEVEMENT <small>Je soussigné/Je soussignée autorise le Trésor public à effectuer sur ce dossier, et ce dès lors que je le permet, les prélèvements d'impôts mentionnés par le Trésor public. En cas de litige sur un prélèvement, je prendrai en ligne d'attente l'exécution par simple décompte à l'initiative du Trésor public de mon compte. Je régle le différend directement avec le Trésor public.</small>		N° NATIONAL BÉNÉFICIAIRE
		005002
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER		DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse :		TRESOR PUBLIC

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER				
Code		N° de compte	Cib	
Etablissement	Guichet		R.I.E.	

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter

Les données contenues dans ce formulaire sont destinées à être traitées par le Trésor public. Elles sont destinées à être traitées par le Trésor public. Elles sont destinées à être traitées par le Trésor public.